



MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'AMA (en date d'août 2023)				Mandat en cours Début	Mandat en cours Fin
PRÉSIDENT					
1	Witold BAŃKA	Président	République de Pologne	1-janv.-23	31-déc.-25
VICE PRÉSIDENTE					
2	Yang YANG	Vice-Présidente	Chine	1-janv.-23	31-déc.-25
MEMBRES INDÉPENDANTS					
3	Gabriella BATTAINI-DRAGONI	Membre indépendante	Italie	1-janv.-23	31-déc.-25
4	Patricia SANGENIS	Membre indépendante	Argentine	1-janv.-23	31-déc.-25
5	Venetia BENNETT	Membre indépendante	Australie	13-avr.-23	12-avr.-26
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES SPORTIFS					
6	Ryan PINI	Président du Conseil des sportifs de l'AMA	Papouasie-Nouvelle-Guinée	13-avr.-23	12-avr.-26
MOUVEMENT OLYMPIQUE					
Représentant de l'ANOC					
7	Jiří KEJVAL	Membre du CIO, président du Comité national olympique de la République tchèque	République tchèque	1-janv.-23	31-déc.-25
Représentant de l'ASOIF					
8	Ingmar Dominique DE VOS	Membre du CIO, membre du conseil de l'ASOIF et président du FEI (équitation)	Belgique	1-janv.-21	31-déc.-23
Représentants du CIO					
9	Uğur ERDENER	Membre du CIO, Président de World Archery (tir à l'arc)	Turquie	1-janv.-22	31-déc.-24
10	Nenad LALOVIC	Membre du CIO, Président de l'UWW (lutte)	Serbie	1-janv.-21	31-déc.-23
Représentant de la Commission des athlètes du CIO					
11	Humphrey Kayange EMONYI	Membre du CIO, Commission des athlètes du CIO	Kenya	1-janv.-22	31-déc.-24
AUTORITÉS PUBLIQUES					
Représentante d'Afrique					
12	Minata SAMATE CESSOUMA	Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Union africaine	Burkina Faso	1-janv.-22	31-déc.-24
Représentant des Amériques					
13	Rahul GUPTA	Directeur, Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues	États-Unis	25-avr.-23	24-avr.-26
Représentant d'Asie					
14	Koji MUROFUSHI	Commissaire, Agence japonaise des sports	Japon	1-janv.-23	31-déc.-25
Représentante d'Europe					
15	Roxana MARACINEANU	Représentante européenne	France	1-janv.-22	31-déc.-24
Représentante d'Océanie					
16	Anika WELLS	Ministre des sports	Australie	1-juin-22	31-mai-25
<p>Les mandats de trois ans commencent (provisoirement) le jour où l'AMA est informée de la nomination d'un nouveau membre (la date de nomination). Le Conseil de fondation est tenu d'approuver toutes les nominations au Comité exécutif, qui peuvent avoir lieu après la date de nomination en raison du calendrier des votes par circulation ou des réunions à venir. Dans le cas où un nouveau membre n'est pas confirmé par le Conseil de fondation, la nomination provisoire sera annulée.</p>					